

PROTOCOLE MÉDICAL

N° : PM-053

En vigueur le: 2023-10-17 (v3)

Date prévue de révision : 2028-10-17

**GY-4 : SAIGNEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE POUR LES USAGERS
DE LA CLINIQUE AOC**

Référence à une ordonnance : oui non

PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

Professionnels

- Infirmières travaillant à l'accueil et orientation clinique

Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique (AOC)

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Pour les usagères admissibles à l'accueil et orientation clinique demandant une investigation en gynécologie pour saignements du premier trimestre répondant aux critères suivants. Classer subaiguë A.

INDICATIONS

- À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.
 - Stable hémodynamiquement;
 - Peu de douleur abdominale;
 - Peu de saignements vaginaux;
 - Hémoglobine sup ou égale à 110 g/L.

CONDITIONS

- Aucun

CONTRE-INDICATIONS

Si depuis la réception de la référence médicale:

- Instabilité hémodynamiquement;
- Douleur abdominale intense et persistante;
- Hémorragie vaginale.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES / SURVEILLANCE

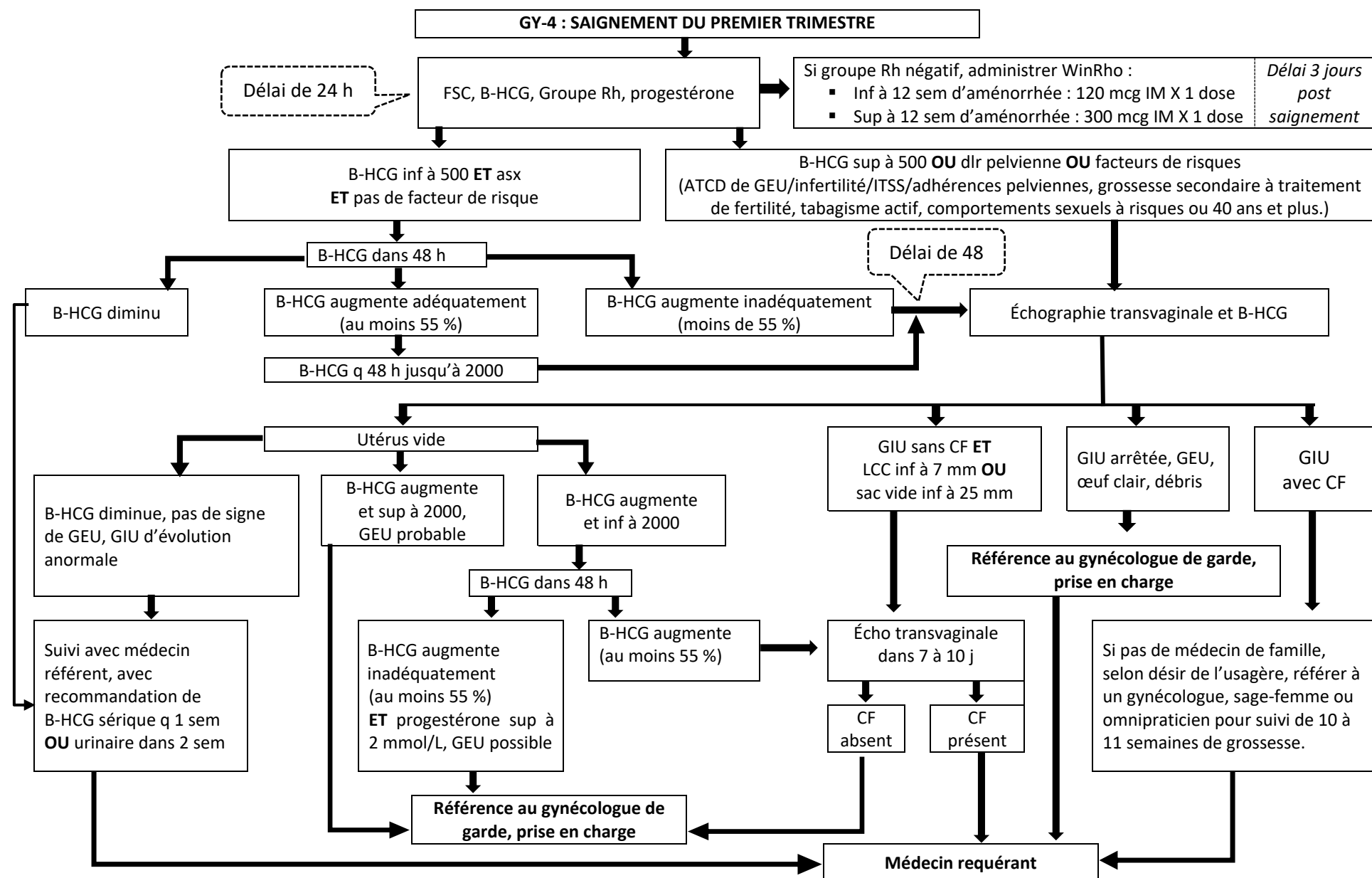
Aucune

LIMITES

Aucune

RÉFÉRENCES

Aucune



ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL

Porteur du projet : Audrey-Ann Savard / Mélanie Lefebvre	15 septembre 2023	
Médecin collaborateur : Dr Ian Barrette, médecin resp. AOC	15 septembre 2023	
ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)		
NOMS	TITRE	DATE
Dr Ian Barrette	Médecin resp. de l'AOC - DSPPC	15 septembre 2023
Dr Lionel A. Poungui	Chef gynécologie DSPPC	15 septembre 2023

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

VALIDATION		
DSI		Cliquez ici pour entrer une date.
RECOMMANDATION (si médication)		
Comité de pharmacologie	N/A	Cliquez ici pour entrer une date.
ADOPTION par le CECMDP		
<i>Dr Peter Bonneville</i>	Président du CECMDP par intérim	17 octobre 2023
Signature (électronique légale)	Numéro de résolution : 2023-0196	Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.